



**PROGRAMME COMMUN DE PROMOTION DE
L'AGRICULTURE FAMILIALE DURABLE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE POUR UN MONDE PLUS JUSTE**

TERMES DE REFERENCES DE L'ÉVALUATION FINALE

BURKINA FASO

ILES DE PAIX

Juin 2021



Belgique

partenaire du développement

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Contexte de l'évaluation..... | 3 |
| | Présentation des ONG SIA..... | 3 |
| | SOS Faim..... | 3 |
| | Iles de Paix..... | 4 |
| | Autre Terre..... | 4 |
| | Présentation générale du programme SIA..... | 5 |
| | ONG commanditaire, pays et zones concernées par la présente évaluation finale..... | 5 |
| | Présentation du contexte local..... | 6 |
| | Cadre logique du programme..... | 7 |
| 2. | Les enjeux de l'évaluation..... | 7 |
| | Justification et objectifs de l'évaluation..... | 7 |
| | Champs de l'évaluation..... | 8 |
| 3. | Questions de l'évaluation..... | 8 |
| 4. | Parties prenantes et responsabilités..... | 9 |
| 5. | Méthodologie et contenu du travail d'évaluation..... | 9 |
| 6. | Planification indicative de l'évaluation..... | 10 |
| 7. | Calendrier indicatif..... | 10 |
| 8. | Produits attendus..... | 10 |
| 9. | Profil de l'évaluateur.trice..... | 11 |
| 10. | Conditions contractuelles et financières..... | 11 |
| 11. | Modalités pratiques de candidature..... | 12 |
| | Modalités de réponse et documents à fournir..... | 12 |
| | Processus de sélection du consultant..... | 12 |
| 12. | Annexes..... | 12 |
| | Liste des documents disponibles..... | 12 |

1. Contexte de l'évaluation

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2017-2021, financé par la Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) et mis en œuvre par un consortium de 3 ONG belges, SOS Faim, Iles de Paix et Autre Terre, qui travaillent autour d'une même mission générale : la promotion de l'agriculture familiale et du modèle de l'économie sociale en vue de l'émergence d'un monde plus juste et plus solidaire, orienté vers un développement durable.

Présentation des ONG SIA

SOS Faim

SOS Faim est une ONG belge de développement, active depuis 1964 dans la lutte contre la faim et la pauvreté en milieu rural en Afrique et en Amérique latine.

SOS Faim soutient les agricultures familiales comme le modèle de production alimentaire le plus durable et respectueux des personnes et de la terre.

Deux axes d'actions structurent l'activité :

- Le renforcement des capacités des paysan.ne.s en Afrique et en Amérique latine en leur apportant une aide technique, organisationnelle et financière afin qu'ils.elles améliorent eux.elles-mêmes leur situation alimentaire, économique et sociale de façon durable et puissent, au final, devenir autonomes.
- La sensibilisation et la mobilisation des citoyen.ne.s belges et européen.ne.s afin d'influencer, avec les partenaires du Sud, les politiques ayant un impact sur la faim et la pauvreté dans les pays en développement.

Dans le Sud, SOS Faim a une approche qui privilégie le partenariat. Cette approche a toujours été un élément majeur dans la stratégie d'intervention de SOS FAIM. SOS Faim travaille en étroite collaboration avec des partenaires locaux tels que des organisations paysannes, des associations de producteur.trice.s, des institutions financières rurales et des organisations d'appui dont elle soutient directement les actions afin de permettre aux populations du Sud d'être actrices de leur propre développement.

SOS Faim accompagne ses partenaires par des appuis techniques, organisationnels et financiers, par la mise en relation, par le soutien à la représentativité et à la reconnaissance pour assurer une sécurité alimentaire, un meilleur équilibre nutritionnel et un revenu décent des petit.e.s producteur.rice.s familiaux.ales.

L'accompagnement et la participation à la création d'institutions financières à finalité sociale pour permettre un accès équitable et pérenne aux moyens financiers en milieu rural participent également de cet effort.

SOS Faim collabore avec trois types d'organisations partenaires :

- Organisations de base représentatives des acteur.rice.s ruraux.ales : coopératives ou organisations de producteurs, fédérations d'organisations paysannes, plateformes de concertation, groupes locaux constitués, mouvements de jeunes ruraux, etc.
- Institutions de financement rural : institutions de microfinance, fonds de garantie, banques agricoles... ayant une finalité sociale forte et travaillant avec les populations exclues du système financier classique. Une priorité est donnée aux organisations à base de membres.
- ONG d'appui ou de plaidoyer qui viennent soutenir des dynamiques participatives de développement rural, en articulation avec des organisations paysannes et de producteur.trice.s.

SOS Faim intervient dans 3 pays d'Amérique du sud (Bolivie, Equateur et Pérou) et 6 pays d'Afrique (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Ethiopie et République Démocratique du Congo).

Iles de Paix

Iles de Paix (IdP) est une ONG belge de développement fondée en 1962 qui se donne pour mission générale de contribuer à la recherche et l'expérimentation de modèles alternatifs de développement basés sur des valeurs :

- centrage sur la personne humaine ;
- équilibre harmonieux et respect de l'individu avec les autres (sa famille, sa communauté, le genre humain) et avec la nature ;
- qualité de vie pour tous.

Pour être réaliste et concret, Iles de Paix se focalise sur une mission particulière à la fois large et relativement circonscrite : la promotion des systèmes alimentaires durables. Ce choix se justifie compte tenu des enjeux importants qu'il englobe au niveau local (notamment pour les familles rurales du Sud qu'Iles de Paix appuie) et au niveau global (sécurité alimentaire et résilience face au changement climatique). Pour Iles de Paix, la promotion des systèmes alimentaires durables implique un soutien privilégié au développement de l'agriculture familiale durable ainsi qu'à l'alimentation responsable.

Au Sud, l'ONG centre ses interventions dans les pays en développement sur le renforcement des activités de production et de gestion durable des ressources naturelles productives. En plus, elle accorde une bonne place aux activités de stockage, de transformation et de commercialisation des productions au niveau des familles et des groupes de producteur.trice.s en vue de l'amélioration de leur revenu et de leur sécurité alimentaire. Finalement, elle soutient dans ces pays l'émergence d'un cadre socio-politique favorable à l'agriculture familiale durable et à l'alimentation responsable.

Iles de Paix travaille actuellement au Burkina Faso, au Bénin, en Tanzanie, en Ouganda et au Pérou. Au sein de chacune de ces régions d'intervention, Iles de Paix appuie les populations vulnérables des zones rurales et périurbaines au travers de programmes de développement menés à une échelle locale de façon autonome ou interinstitutionnelle. Au travers de ces programmes, Iles de Paix suscite, encourage et appuie les dynamiques locales de développement, latentes ou exprimées, dont les populations bénéficiaires sont elles-mêmes porteuses. Ceci implique une attitude active, rapprochée et permanente d'écoute, de soutien et d'accompagnement au moyen notamment d'actions d'animation et de formation appropriées. Ces actions sont menées par des professionnel.le.s qui jouent un rôle de facilitation de sorte que les populations bénéficiaires soient responsabilisées au maximum dans leurs processus de développement, depuis la sélection des objectifs et des activités jusqu'à leur mise en œuvre et à l'évaluation de leurs effets.

En Belgique, Iles de Paix contribue à la formation d'une opinion publique plus éclairée, solidaire et agissante envers les populations du Sud. De façon plus spécifique, Iles de Paix mène des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation en relation avec les réalités des pays en développement et en particulier concernant l'agriculture familiale dans ces pays. A cette fin, elle produit des dossiers pédagogiques, des expositions et des documentaires. Elle propose également des animations pour les publics scolaires, les mouvements de jeunesse ou des groupes d'adultes. Enfin, elle mène en Belgique des actions de plaidoyer en faveur de la promotion des systèmes alimentaires durables.

Autre Terre

Autre Terre asbl est une ONG de développement qui mène son action au Nord et au Sud. Elle fait partie du Groupe Terre qui est un ensemble d'entreprises et d'associations à finalités sociales.

En Belgique, Autre Terre réalise des activités d'éducation en rapport avec les relations Nord/Sud et l'économie sociale. De multiples événements sont aussi mis en place pour générer les financements nécessaires à l'appui des programmes.

Au Sud, Autre Terre accompagne des communautés paysannes et divers types d'associations locales dans des programmes de développement sociaux et économiques.

Ses pays d'intervention sont le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Pérou. Elle appuie également des programmes plus ponctuels aux Philippines.

Au-delà de son thème central qu'est l'économie sociale, ses deux principaux axes de travail sont : l'agroécologie (culture écologique et vente de produits locaux transformés) et la gestion de l'environnement urbain (assainissement, récupération et vente de matériaux recyclables).

La volonté d'Autre Terre est de soutenir ses partenaires et surtout les organisations de bénéficiaires du Sud dans la réalisation d'activités économiques rentables qui vont leur permettre de générer leurs propres revenus.

Pour l'ONG, l'objectif est aussi que ces activités soient réalisées de manière autonome, selon un mode de fonctionnement qui engendre des systèmes de solidarité et une participation des personnes concernées aux prises de décision.

Promouvoir et soutenir — au Nord comme au Sud — des activités économiques, sociales et solidaires dont la volonté est d'entreprendre autrement, telle est la mission d'Autre Terre.

Présentation générale du programme SIA

Pour la période 2017-2021, les 3 ONG SIA mettent en œuvre un programme commun, le programme SIA, de promotion de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale pour un monde plus juste. Ce programme comporte un volet Nord et un volet Sud.

Au Nord, le consortium SIA souhaite contribuer à mettre en place un paradigme alternatif mondial agissant – de façon complémentaire à d'autres acteurs du secteur – plus spécifiquement sur la thématique de l'économie sociale et solidaire notamment appliquée à l'émergence de systèmes alimentaires durables basés sur l'agriculture familiale.

Au Sud, les ONG SIA souhaitent contribuer à renforcer la résilience et la capacité à satisfaire durablement les besoins de base des agriculteur.trice.s familiaux.ales et micro-entrepreneur.euse.s et de leurs familles dans 11 pays rassemblés dans 3 zones géographiques homogènes d'Afrique et d'Amérique du Sud¹.

L'objectif spécifique du volet Sud du programme est donc de contribuer au renforcement des performances économiques, environnementales et sociales des acteur.trice.s de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale (AFD & ES), en particulier en agissant sur 5 axes prioritaires (changements intermédiaires) : (1) les techniques et capacités de production, (2) les capacités de transformation, de commercialisation et de stockage, (3) l'accès à des services financiers pérennes et adaptés, (4) les capacités de plaidoyer et de mobilisation citoyenne autour de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale, (5) le renforcement des capacités des structures appuyées.

ONG commanditaire, pays et zones concernées par la présente évaluation finale

La présente évaluation est commandée par **Iles de Paix**.

Elle porte sur l'Objectif Spécifique du programme SIA porté par Iles de Paix au Burkina Faso.

Dans ce pays, le programme est mis en œuvre par l'**Association pour la Recherche et la Formation en Agroécologie** (ARFA) dans trente (30) villages répartis dans quatre (04) communes d'intervention : 12 villages de la commune de Diabo, 6 villages de la commune de Tibga dans la province du Gourma (région de l'Est), 6 villages de la commune de Gounghin et 6 villages de la commune de à Baskouré dans la province du Kourittenga (région du Centre-Est).

¹ 4 pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Bénin), 4 pays de l'Afrique Centrale et Afrique de l'Est (République Démocratique du Congo, Tanzanie, Ouganda, Ethiopie) et 3 pays d'Amérique latine (Equateur, Pérou, Bolivie)

Présentation du contexte local

Au Burkina Faso, le secteur agricole reste le principal du pays, représentant 40% du PIB. Le système de production agricole repose en grande partie sur des exploitations familiales de tailles diverses, qui occupent 72% de la population rurale. Le pays est membre de la Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et à ce titre, il s'inscrit dans les politiques agricoles régionales définies par ces deux institutions (respectivement ECOWAP et PAU).

Au niveau national, le secteur rural est pris en compte dans le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES). Au-delà des documents politiques officiels, certains discours officiels orientent davantage le développement rural et la modernisation du secteur agricole vers des investissements pour l'agro-business et les marchés d'exportation. C'est dans ce contexte que la création de pôles de croissance agricole avec des investissements étrangers suscite des inquiétudes auprès de la Société Civile, notamment en termes d'accaparement de terres et de désinvestissement public dans l'agriculture familiale.

Outre la fonction productive, l'agriculture familiale, comme le relève la FAO, exerce différentes fonctions, notamment au niveau de la cohésion sociale, socioculturelle ou de la mise en œuvre d'une agriculture plus durable du point de vue environnemental. Les acteurs organisés de ce type d'agriculture et de l'économie sociale évoluent dans un contexte rapide de changements climatiques et de croissance démographique et sont confrontés à d'énormes contraintes.

Contexte sécuritaire : La crise sécuritaire qui sévit dans le Sahel n'épargne pas le Burkina. La situation sécuritaire s'est davantage dégradée depuis le début de la mise en œuvre du programme. Plusieurs régions du pays subissent des attaques armées terroristes avec pour conséquences des centaines de morts, plus d'un million de déplacés internes en besoin d'assistance humanitaire, de nombreuses infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques abandonnées, etc. La réponse militaire du gouvernement à cette crise avec l'aide des partenaires extérieurs (G5 Sahel, France) peine à atteindre les résultats escomptés.

Contexte environnemental en milieu rural : On constate une sahélisation progressive qui se manifeste par une dégradation des terres agricoles et des ressources en eau, la perte continue de la biodiversité et les effets négatifs des changements climatiques (inondations, sécheresses, baisse de la pluviométrie). Ce processus est aggravé par une mauvaise gestion des ressources naturelles due entre autres à une pression démographique croissante.

Insécurité foncière : Malgré les avancées souhaitées (loi no. 34/ 2009 portant sur le régime foncier rural), l'accès aux terres fertiles pour la production agricole reste encore difficile, particulièrement pour les femmes et les jeunes.

Genre : Les femmes restent plus vulnérables et défavorisées, les principales inégalités entre les hommes et les femmes liées à la production agricole étant qu'elles ne jouissent pas du statut de propriétaire terrien, ni de la sécurité foncière. Souvent, elles ne détiennent pas les facteurs de production, elles n'ont qu'un accès limité aux opportunités de crédit, d'information et de formation et elles sont moins alphabétisées que les hommes.

Accaparement des terres : Ce phénomène est accentué par les pratiques de spéculation foncière menées par des élites et des grandes entreprises privées, locales ou étrangères, afin de pratiquer de l'agriculture conventionnelle ou de doter les populations de logement.

Accès aux intrants et aux ressources : L'accès à des financements (via le crédit ou les subventions) et à des semences adaptées aux conditions et aux réalités locales reste à développer et à sécuriser davantage dans un contexte où l'agriculture repose principalement sur les céréales (sorgho, mil, maïs, riz), le maraîchage et le coton.

Faible développement de la transformation et de la commercialisation des produits locaux : Malgré les efforts consentis depuis quelques années dans le domaine de la transformation de produits agricoles et la promotion de la chaîne de valeur, le niveau de stockage, de transformation et de commercialisation reste faible et procure peu de revenus supplémentaires. On note aussi l'absence de comptoirs d'achat et de

transformation/conditionnement des produits locaux. Á cela s'ajoute la question de la concurrence rude et déloyale des produits importés vendus à bas prix.

Cadre logique du programme

Le cadre logique du programme et les résultats attendus ont été définis sur base d'une théorie du changement qui figure dans le dossier technique et financier. Ce dossier sera évidemment à la disposition de l'équipe en charge de l'évaluation. Nous résumons toutefois ici le cadre logique du programme afin de présenter les résultats attendus qui devront faire l'objet de l'évaluation.

L'Objectif spécifique du programme est ainsi formulé : « les performances économiques, environnementales et sociales des acteurs de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées ». Iles de Paix et ARFA ont mis en œuvre 4 résultats ou changements qui concourent à l'atteinte de cet objectif.

- ✓ *Résultat 1* : Les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité.
- ✓ *Résultat 2* : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.
- ✓ *Résultat 3* : Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.
- ✓ *Résultat 4* : Les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées.

2. Les enjeux de l'évaluation

Justification et objectifs de l'évaluation

Cette évaluation doit répondre aux exigences d'apprentissage et de redevabilité vis-à-vis du bailleur financier qu'est la DGD. Elle doit permettre d'apprécier l'atteinte des résultats et d'en tirer les apprentissages pour les interventions futures des organisations concernées.

L'objectif de cette évaluation consiste en particulier à apprécier sur base des critères du CAD tous les résultats du programme, qu'ils aient été atteints ou non. Les nouveaux critères du CAD ne doivent pas être pris en compte pour ce programme actuel et l'évaluation se focalisera donc sur les critères de pertinence, impact, efficacité, efficience, durabilité ainsi que sur les dimensions transversales genre et environnement.

Il s'agit donc :

- Pour l'OS et chacun des résultats du programme de :
 - Apprécier l'atteinte du résultat sur les plans qualitatif et quantitatif
 - Qualifier la pertinence, l'impact, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des changements observés sur le terrain
- Pour le programme dans son ensemble de :
 - Apprécier la prise en compte de la dimension transversale genre
 - Apprécier la prise en compte de la dimension transversale environnement
- Pour certains aspects particuliers du programme :
 - Répondre aux questions d'évaluation spécifiques proposées

Les conclusions de la présente évaluation finale feront l'objet d'une consolidation avec les évaluations finales menées dans le même pays par les autres ONG SIA qui y sont actives. Pour faciliter cette consolidation, il est donc essentiel que l'évaluateur.trice suive de façon stricte la structure d'évaluation mentionnée ci-avant.

Champs de l'évaluation

L'évaluation portera sur les résultats du programme SIA porté par Iles de Paix au Burkina Faso.

Pour cette évaluation, le.a consultant.e pourra se référer à la Théorie du changement du programme au travers de laquelle les résultats recherchés sont explicités. Il veillera toutefois à bien centrer son analyse sur l'évaluation de la pertinence, de l'impact, de l'efficacité, de l'efficience et de la durabilité des résultats atteints conformément aux prescriptions du CAD.

Pertinence : Degré d'adéquation d'une activité d'aide avec les besoins du groupe cible et les priorités du bénéficiaire.

Efficacité : Degré de réalisation des objectifs d'une activité.

Efficience : Mesure le rapport entre les résultats – qualitatifs et quantitatifs – et les ressources mises en œuvre pour les atteindre dans un temps donné. Notion économique, l'efficience signifie que l'on fait appel à des ressources aussi peu coûteuses que possible pour assurer l'obtention des résultats souhaités. Par conséquent, pour déterminer si le processus le plus efficace a été adopté, il faut généralement comparer celui-ci avec d'autres modalités possibles de réalisation des mêmes résultats.

Durabilité : Mesure la chance de survie des bénéficiaires résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Le potentiel de survie de l'intervention après la fin du subside est apprécié selon trois aspects : durabilité financière, durabilité sociale et transfert de connaissances / renforcement des capacités.

Impact : Effets positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non, induits par une intervention à l'appui du développement.

3. Questions de l'évaluation

Les questions de l'évaluation sont les suivantes :

1. Les résultats du programme, analysés sous le filtre des **critères CAD** sont-ils conformes aux attentes ?
2. Le programme a-t-il intégré de façon satisfaisante les **dimensions transversales genre et environnement** ?
3. Quelles sont les **principales forces et faiblesses** du programme ?
 - a. En particulier, il sera question d'évaluer si cette intervention, par sa spécificité, a apporté quelque chose de nouveau et/ou de durable en lien avec les problématiques traitées et/ou par rapport aux interventions classiques, de voir si elle a été porteuse d'alternatives efficaces et adaptées aux besoins/contraintes des acteurs, si les acquis et résultats sont de meilleure qualité ou plus durables par rapport à ceux d'autres interventions.
4. Quelles sont les **principales leçons tirées** par l'évaluateur de l'observation des résultats du programme ?
5. Quelles sont les conclusions de l'évaluateur et ses **recommandations** dans la perspective du programme 2022-2026 qui sera centré sur la promotion des systèmes alimentaires durables ?

A cette liste s'ajoutent les **questions spécifiques suivantes** :

- o Quel regard portent les **partenaires SIA** sur les liens, les collaborations et synergies qui ont été tissées entre eux dans le cadre du programme (intérêt, liens pertinents, naturels, forcés, utiles, inutiles,) et pourquoi ?
- o Quelles sont les **recommandations d'ARFA** pour renforcer/consolider les liens entre l'ensemble des partenaires de SIA et la cohérence du programme commun SIA2 à venir ?
- o D'après la FAO, un des piliers de l'agroécologie est la co-création et le partage de connaissances, car les innovations agricoles sont davantage susceptibles de résoudre les problèmes locaux lorsqu'elles sont élaborées de manière conjointe dans le cadre de processus participatifs. L'approche

méthodologique du partenaire a été conçue selon le modèle adapté de « Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) ». **Cette approche et sa mise en pratique par ARFA a-t-elle été suffisamment participative**, et quels seraient les recommandations du consultant à ce propos dans la perspective des prochains programmes ?

4. Parties prenantes et responsabilités

L'évaluation est confiée à un.e évaluateur.trice principal.e qui sera responsable de la cohérence globale de l'évaluation et de la remise du rapport d'évaluation final. Le/la consultant.e principal.e travaillera en collaboration avec un.e ou plusieurs consultant.e.s associé.e.s, qui l'appuieront lors des missions de terrain.

L'évaluateur.trice soumettra une méthodologie détaillée (cf. plus bas) pour la bonne exécution de l'exercice d'évaluation. Il/elle assurera la bonne restitution des conclusions et recommandations sur le terrain et en Belgique.

Le comité de pilotage de l'évaluation est composé comme suit :

- Abdoulaye TRAORE, Directeur Pays, Iles de Paix (Burkina Faso) - responsable du comité de pilotage ;
- W Modeste SOUBEAGA, Chargé du Programme, Iles de Paix (Burkina Faso) ;
- Amélie Bodson, Chargée d'Appui, Iles de Paix (Belgique) ;
- Abel BEDA, coordinateur général, ARFA (Burkina Faso) ;
- Salia HEBIE, chef de projet, ARFA (Burkina Faso).

Ce comité de pilotage a la responsabilité de :

- Sélectionner l'évaluateur ;
- Planifier l'étude et assurer le briefing de l'évaluateur ;
- Suivre la réalisation de l'étude ;
- Analyser la qualité et commenter le rapport provisoire de l'évaluation ;
- Analyser la qualité du rapport final ;
- Proposer une réponse managériale (analyse, avis et plan de mise en œuvre proposé pour chacune des recommandations) ;
- Assurer la coordination avec les autres entités de SIA pour une consolidation des résultats des évaluations finales,

5. Méthodologie et contenu du travail d'évaluation

La méthodologie d'exécution de l'évaluation sera proposée dans son offre par le/la consultant.e. Une attention particulière sera portée aux éléments suivants :

- Méthodologie envisagée pour chacune des questions prises individuellement ;
- Méthodologie envisagée pour la collecte des données afin d'assurer la qualité des sources d'informations, la triangulation des informations et la neutralité de l'évaluation ;

Sur base de la revue des documents produits dans le cadre de la mise en œuvre du programme, l'évaluateur.rice retenu.e proposera un calendrier de travail avec les visites de terrain à effectuer et le partenaire à rencontrer. Cette proposition sera discutée avec le comité de pilotage de l'évaluation afin de s'assurer d'une bonne représentativité et diversité des bénéficiaires.

Lors du démarrage de l'évaluation, un briefing aura lieu avec le comité de pilotage de l'évaluation. Il portera sur les points suivants :

- Présentation des intervenants
- Passage en revue des questions d'évaluation (et si nécessaire, révision de ces dernières)
- Présentation et explication de la méthodologie d'évaluation

- Clarification des objectifs et approche

Sur le terrain, un briefing de démarrage aura également lieu avec les membres du comité de pilotage qui s’y trouve. Ce briefing portera sur les points suivants :

- Présentation des intervenants
- Passage en revue des questions d’évaluation (et si nécessaire, révision de ces dernières)
- Présentation et explication de la méthodologie d’évaluation
- Planification et organisation des sorties de terrain et entretiens avec les groupes cibles

Le/la consultant.e collaborera étroitement avec les équipes de terrain dans l’objectif d’assurer la meilleure appropriation possible de son travail. Par ailleurs, le/la consultant.e veillera dans ses relations avec ses interlocuteurs sur le terrain à leur expliquer les objectifs de l’évaluation.

Au terme de son séjour dans le pays de l’évaluation, le/la consultant.e organisera un atelier de restitution et réflexion pour délivrer les conclusions préliminaires et échanger sur celles-ci.

6. Planification indicative de l’évaluation

Environ 39 H/J répartis de septembre à octobre 2021 :

- Consultant.e principal.e : 20 H/J
- Consultant.e.s associé.e.s : 19 H/J

Travail au siège (Belgique) (1 jour) : une demi-journée de briefing de lancement de l’évaluation + une demi-journée de restitution du rapport d’évaluation.

Travail sur le terrain (Burkina Faso) : le/la consultant.e propose une planification qui tient compte de l’échantillon de groupes cibles qu’il/elle souhaite rencontrer, max. 12 jours de terrain.

Budget max : 14.000 € toutes taxes comprises

7. Calendrier indicatif

| Période (indicative) | Action |
|--------------------------|---|
| Juin 2021 | Publication des TDR et lancement de la procédure de recrutement |
| Juillet 2021 | Etude des offres et sélection des évaluateurs |
| Septembre 2021 | Organisation de l’évaluation |
| Octobre 2021 | Remise et discussion du rapport intermédiaire |
| Fin Octobre au plus tard | Remise du Rapport final |

8. Produits attendus

NB. Les produits seront rédigés en français

- Un **support (PPT ou autre) pour la restitution des observations préliminaires** aux équipes de terrain à la fin des visites et rencontres de partenaires ;
- Un **rapport provisoire**;
- Un **rapport final** qui devra contenir les éléments suivants :
 1. Résumé exécutif,
 2. Rappel du contexte et des objectifs du programme
 3. Rappel des objectifs et des questions de l’évaluation,

4. Description de la méthodologie de l'évaluation (en mettant en évidence comment la méthodologie a permis de répondre aux questions d'évaluation, les dispositions prises pour assurer la qualité des sources d'informations, les dispositions prises pour assurer la triangulation des données ainsi que les dispositions prises pour assurer la neutralité du rapport d'évaluation),
 5. Evaluation :
 - Analyse des résultats du programme suivant les critères CAD (question d'évaluation n°1)
 - Analyse de la prise en compte des dimensions transversales (question d'évaluation n°2)
 - Analyse des forces, des faiblesses et des leçons identifiées à partir de l'analyse des résultats du programme (question d'évaluation n°3 et 4)
 - Réponse aux questions d'évaluation spécifiques
 6. Conclusions et recommandations (question d'évaluation n°5)
 - Conclusions globales
 - Recommandations globale et pistes d'amélioration (en veillant à ce qu'elles soient réalistes et exploitables),
- Un **support Powerpoint** de présentation des résultats de l'évaluation
 - Une **note « message clefs »** qui récapitule en une page maximum les principaux messages à retenir de l'évaluation

9. Profil de l'évaluateur.trice

Pour cette évaluation, il est recherché une équipe formée d'un.e expert.e principal.e et d'un.e ou deux expert.e.s associé.e.s.

L'expert.e principal.e, responsable de la cohérence globale du travail d'évaluation, répondra aux exigences suivantes :

1. Solide expérience méthodologique (au moins 8 ans) en matière d'évaluation externe de programmes de développement socio-économiques et environnementaux
2. Expérience dans la conduite d'au moins 3 marchés similaires au cours des 5 dernières années (joindre des preuves)
3. Maîtrise des méthodologies d'évaluation de programmes de développement rural s'appuyant sur les critères CAD
4. Expérience probante au Burkina où a lieu l'évaluation.
5. Parfaite maîtrise du français écrit et parlé.
6. Excellentes capacités rédactionnelles.

Il est attendu que l'évaluateur.trice ait dûment enregistré son activité professionnelle dans son pays de résidence.

L'expert.e principal.e sera accompagné.e par un.e ou deux expert.e.s associé.e.s, qui répondront aux exigences suivantes :

- Points 1, 2 et 3 ci-dessus
- Expérience avérée dans le cadre d'équipes d'évaluation internationales
- Bonne connaissance des organisations de la société civile de leur pays
- Bonne connaissance des thématiques de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale
- Disponibilité pour se rendre dans les zones d'intervention du programme

10. Conditions contractuelles et financières

Le contrat proposé sera un contrat de prestation de service. L'évaluateur.trice est entièrement responsable de tous les frais liés à la consultance (visa, voyages, assurances, déplacements sur le terrain, etc.). Les frais de mission (les frais de logement, les frais de visa et le transport international) seront payés sur présentation de déclarations de frais. Le paiement de la prestation se fera par chèque ou virement bancaire et sur base des factures émises par le/la prestataire selon la répartition suivante :

- 1^{ère} tranche à la signature du contrat : 20% du montant global de la prestation.
- 2^{ème} tranche à la remise du rapport provisoire : 30% du montant global de la prestation.
- 3^{ème} tranche à l'acceptation du rapport final : 50% du montant global de la prestation.

11. Modalités pratiques de candidature

Modalités de réponse et documents à fournir

Le dossier de candidature sous format informatique comportera deux fichiers rédigés en français :

- Une offre technique et financière (15 pages maximum) ;
- La composition de l'équipe d'évaluation :
 - Un CV actualisé de l'évaluateur.trice principal.e (intégrant une éventuelle liste référencée de publications pertinentes avec la prestation en objet : 5 pages maximum) ;
 - Un CV actualisé du/de la ou des évaluateur.trice.s associé.e.s

L'offre technique reprendra clairement un descriptif du processus évaluatif, de la méthodologie proposée et de l'éventuel dispositif d'enquête, une proposition de calendrier, une liste du matériel souhaité pour accomplir la mission ainsi qu'une liste des documents souhaités pour consultation avant mission (les documents ne seront transmis qu'au profil retenu).

L'offre financière détaillera clairement les honoraires (toutes taxes comprises) des évaluateur.trice.s ainsi que tous les autres frais (visa, voyages, hébergement, etc.).

Les offres seront envoyées par courrier électronique au plus tard le 11 juillet 2021 à :

- **Amélie BODSON** : amelie.bodson@ilesdepaix.org ;
- **Abdoulaye TRAORE** : abdoulaye.traore@bf.ilesdepaix.org

Prière de noter que seules les offres complètes et correspondant au profil seront traitées par le comité de sélection.

Processus de sélection du consultant

Les propositions techniques seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation et du système de points suivant :

- Expertise, expérience et compétences des consultant.e.s : 30 points
- Compréhension des TDR et adéquation entre offre et demande : 25 points
- Méthodologie proposée : 25 points
- Offre financière : 20 points

12. Annexes

Liste des documents disponibles

Afin de procéder à cette évaluation, les informations et documents suivants seront mis à disposition de l'évaluateur.trice :

- Le document technique et financier présenté au bailleur
- La Théories du Changement du Programme
- Les tableaux et la méthodologie de suivi-évaluation du programme (tableaux de suivi des MdP)
- Rapports annuels d'activités de ARFA et d'Iles de Paix